

La suspension de la vente de Grignon rebat les cartes sur l'avenir du site

PAR AMÉLIE POINSSOT
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021



À l'entrée du domaine de Grignon, dans les Yvelines. © Photo Amélie Poinssot / Mediapart

La suspension de la vente du domaine de Grignon au promoteur Altarea Cogedim, révélée par Mediapart le 14 novembre, est un aveu d'échec pour le gouvernement. Un nouveau chapitre s'ouvre pour l'avenir de ce haut lieu de l'agronomie française.

On efface tout et on recommence. C'est en substance ce qu'a décidé le gouvernement ces derniers jours, au vu des innombrables contestations qui se sont accumulées contre la cession du domaine de Grignon au promoteur immobilier Altarea Cogedim, pourtant actée au cœur de l'été.

Ainsi que Mediapart l'a révélé le 14 novembre, l'État a interrompu la vente de ce site historique situé dans les Yvelines, qui abrite le campus de l'école publique AgroParisTech, et où l'agronomie est enseignée depuis près de deux siècles.

Dans un communiqué confirmant nos informations, la préfecture des Yvelines a indiqué, lundi, qu'il n'était «pas possible de maintenir la procédure actuellement engagée» et qu'«une nouvelle procédure de cession» serait lancée «au second semestre 2022» – après l'élection présidentielle et les législatives, donc, qui pourraient induire des choix politiques différents de ceux pris jusqu'à présent.

Le communiqué n'apporte pas d'explications sur les raisons de ce retrait, si ce n'est que «des discussions complémentaires sur l'avenir du site de Grignon» menées depuis l'été avec les collectivités territoriales, les acteurs locaux et les communautés étudiante et scientifique doivent «se poursuivre». Comprendre: les

failles de la procédure sont devenues trop gênantes, et les oppositions trop bruyantes, à cinq mois de l'échéance électorale.

« On fait table rase, on a bien vu que le consensus n'était pas là, reconnaît-on au ministère de l'agriculture. Le processus a été arrêté pour des questions de méthode. L'idée est de repartir sur de bonnes bases, et de se laisser le temps de la concertation. » Aveu, entre les lignes, que la concertation avait été complètement oubliée du processus...

Aveu, aussi, que ce ne sont pas des considérations écologiques qui l'ont emporté. À la différence de la **décision prise il y a deux ans** pour le mégacomplexe commercial EuropaCity, par exemple, pour lequel le gouvernement avait mis le holà à ce projet de bétonnisation des terres agricoles de la banlieue nord de Paris pour des raisons écologiques, reconnaissant que c'était un projet «d'une autre époque».



À l'entrée du domaine de Grignon, dans les Yvelines. © Photo AP / Mediapart

La procédure de la privatisation de Grignon s'est en réalité avérée hautement problématique. Depuis un an, plusieurs enquêtes de Mediapart ont mis en évidence ces failles et incohérences: la rédaction d'un appel d'offres privilégiant un projet urbanistique porteur de rentabilité économique plutôt qu'un projet écologique et agricole, **sans concertation** avec la commune concernée; **l'acceptation** d'une offre à 18 millions d'euros pour un site patrimonial qui serait revendu à la découpe et le flou autour du statut de la forêt de Grignon; le **non-respect** du droit de priorité pour la commune en cas de cession de patrimoine étatique; enfin, **les manques à gagner** de cette privatisation en raison d'un dispositif fiscal «monuments historiques» et d'un montage mettant à contribution Région et Département

Comment le promoteur a-t-il accueilli ce retournement de situation, alors qu'il a consacré des moyens importants à l'étude du site, avant même qu'il soit mis officiellement en vente? Contacté, Altarea Cogedim n'a pas souhaité répondre à nos questions. «*La direction prend acte de la décision de l'État*», nous dit-on sobrement.

Pour les premiers concernés, ce n'est que juste retour des choses. Depuis l'annonce de la cession au promoteur, les élus locaux, tous bords politiques confondus, parlaient d'une seule voix: cette privatisation se fait en dépit du bon sens, alors qu'il s'agit d'un site précieux – que ce soit sur le plan architectural, avec le château du XVII^e siècle et ses dépendances classés au titre des Monuments historiques depuis 1941, ou que ce soit sur le plan des ressources naturelles, avec une forêt de 121hectares et des terres agricoles de 133hectares dans une Île-de-France qui se bétonne chaque jour un peu plus. Pourquoi faire venir là un promoteur immobilier, alors que la commune de Thiverval-Grignon n'a pas besoin de logements?

La communauté de communes Cœur d'Yvelines, mais aussi la sénatrice des Yvelines, Sophie Primas (LR), tout comme la députée macroniste **Florence Granjus**, avaient fait valoir leurs réticences face à cette cession qui mettait un patrimoine culturel et scientifique sur la voie d'une vente à la découpe. À plus haut niveau, le président du Sénat, Gérard Larcher (LR), avait interpellé le premier ministre, Jean Castex, tandis que le préfet des Yvelines, Jean-Jacques Brot, allait jusqu'à prendre la plume pour demander au chef du gouvernement d'arrêter cette privatisation.

Dans un courrier **révélé par Mediapart**, le représentant de l'État dénonçait «*le déroulement très procédurier et très vertical de la méthode*» et invitait à mettre fin à un «*feuilleton*» où le gouvernement actuel n'aurait rien à gagner face à une maire de commune rurale très largement soutenue par de nombreux élus locaux. «*Il est certainement encore possible de s'épargner le funeste enclenchement de ce fiasco programmé*», écrivait alors le préfet.

Matignon a tranché

Dans le même temps, de nombreuses personnalités de l'opposition étaient montées au créneau. Pour n'en citer que quelques-unes: les candidats à la primaire écologiste Delphine Batho et Yannick Jadot s'étaient rendus sur place lors de **la manifestation du 11septembre**, tandis que Jean-Luc Mélenchon (LFI) avait pris part à la mobilisation du 30septembre aux abords du ministère de l'agriculture.

Une semaine plus tôt, **au conseil régional d'Île-de-France**, Clémentine Autain (LFI) avait porté une proposition de vœu «*contre la vente à la découpe du domaine de Grignon*» qui avait recueilli les voix de 53élus sur 110.

Bref, cela commençait à faire beaucoup. Le domaine appartenant au ministère de l'agriculture, et sa cession étant pilotée par la Direction de l'immobilier de l'État – c'est-à-dire le ministère de l'économie et des finances –, l'affaire avait pris un tour interministériel. Selon nos informations, Bercy refusait de lâcher du lest, Matignon a fini par trancher.

L'argument financier ne tenait de toute façon plus la route: si, à l'origine, le produit de la vente de Grignon devait contribuer au financement de l'installation d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay, dans la grande banlieue sud parisienne, la vente du bâtiment historique de l'école, rue Claude-Bernard, à Paris, avait déjà réglé entre-temps l'essentiel de la note, comme **nous l'expliquions l'an dernier**.

«La décision prise n'est pas liée à une question d'argent», indique une source proche du dossier, confirmant que les investissements liés à l'installation d'AgroParisTech à Saclay sont déjà couverts.



Pendant la manifestation du 11 septembre 2021, à Grignon. © Photo AP / Mediapart

« C'est une sage décision, commente pour Mediapart Nadine Gohard, la maire (sans étiquette) de Thiverval-Grignon. Ils vont remettre l'ouvrage sur la table avec des gens qui auraient dû y être dès le départ, c'est-à-dire la communauté de communes et moi, la commune de Thiverval-Grignon sur laquelle se trouve l'école. C'est quand même un peu fou que l'on n'ait pas été impliqués dans les décisions. On va maintenant pouvoir construire un projet dans le sens que l'on souhaite, nous. »

Autres victimes de ce processus très vertical: la communauté étudiante et l'ensemble des professeurs et chercheurs travaillant sur le site. Non seulement Grignon héberge le campus des élèves de première année d'AgroParisTech, la ferme pédagogique de l'école, et permet de nombreux travaux pratiques, mais le site compte également en son sein des laboratoires de l'INRAE – l'Institut national pour la recherche agronomique, l'alimentation et l'environnement.

Trois semaines de blocage, au printemps, par les futurs ingénieurs agronomes, ont montré que la population étudiante était elle aussi vivement opposée à la privatisation, et était surtout attachée à la préservation du site, sa vocation pédagogique comme ses espaces naturels. Après l'attribution du domaine au groupe immobilier, cet été, beaucoup se sont sentis trahis par le ministère de l'agriculture et la direction de l'école.

La mise en place à la rentrée d'une mission sous la houlette de Gilles Trystram – directeur d'AgroParisTech jusqu'à ce lundi –, pour réunir

tout le monde dans le but de construire un projet «pédagogique, scientifique et technologique» pour l'avenir de Grignon, et dont les travaux sont censés être rendus le 30 novembre, n'a guère convaincu: appeler à la concertation une fois l'appel d'offres terminé, dans le cadre très contraint du rachat du site par un promoteur immobilier, faisait l'effet d'un processus pris complètement à l'envers.

À la nouvelle de l'interruption de la cession à Altarea, les étudiants qui étaient mobilisés au printemps sont donc contents... mais restent sur leurs gardes. «Le risque, c'est que les gens pensent que c'est gagné et se démobilisent. Mais ce n'est pas l'arrêt de la privatisation du site, c'est juste une suspension, juge Yseult Clanet, étudiante en deuxième année. On n'est pas dupes: ça arrive avant la présidentielle...»



Élus et élus autour de la sénatrice des Yvelines, Sophie Primas, et de la maire de Thiverval-Grignon, Nadine Gohard, lors de la manifestation du 11 septembre 2021. © Photo AP / Mediapart

S'exprimant au sein d'un petit groupe d'élèves interrogés par Mediapart alors que la suspension vient d'être officialisée, Yseult ne veut pas parler au nom de la population de l'école. Mais son indignation est largement partagée. Une semaine plus tôt, une motion a été votée en assemblée générale: 54% des 60 personnes présentes ont voté pour la proposition de «refuser que le site de Grignon soit vendu et préparer un projet avec l'État sur le devenir de Grignon».

Son collègue de promo Boris Vilter ajoute: «Nous sommes très prudents face à l'idée de consultations avec les étudiants, comme l'indique le communiqué de la préfecture. Pour l'instant, le groupe de discussion de la mission Trystram n'est pas représentatif. Nous sommes plusieurs à ne pas avoir voulu y participer car pour nous, il n'y avait pas de projet dans le cadre du rachat par Altarea. Plus qu'une consultation, ce que nous voulons, c'est une co-construction.»

Des laboratoires de recherche participative

Au fond, ce que ces étudiantes et étudiants souhaitent, c'est le maintien d'AgroParisTech sur le site de Grignon. Mais surtout, comme ils l'avaient imaginé au cours de longues réflexions menées en parallèle de leur blocage au printemps, ils trouvent que Grignon est le lieu idéal pour mettre en place des formations à l'agroécologie et des laboratoires de recherche scientifique participative – c'est-à-dire des laboratoires où les citoyens seraient impliqués dans les choix de protocoles et de thèmes de recherche, afin de les rapprocher des attentes sociales. «*Il faut "desélimiter" Grignon et rendre l'agroécologie accessible aux classes populaires*», souligne Boris, conscient de faire partie de cette élite des «grandes écoles» à la française.

L'importance de Grignon pour notre société est d'ailleurs aussi une donnée majeure pour le directeur sortant d'AgroParisTech, Gilles Trystram: «*Si Grignon pouvait continuer à jouer un rôle dans la transition agricole et écologique que nous vivons, ce serait une très bonne chose*», dit-il à Mediapart.

De son côté, la Communauté de communes n'entend pas rester les bras croisés. Candidate déçue de l'appel d'offres auquel elle avait participé aux côtés de l'association d'anciens de l'école Grignon 2000, elle compte se porter candidate dans la nouvelle procédure qui s'ouvrira en 2022 – bien que n'ayant pas du tout les moyens alignés par Altarea Cogedim.



Vue d'ensemble du domaine de Grignon. © Photo AP / Mediapart

Le nouveau projet pourrait se construire avec la société d'économie mixte de la région mais, surtout, selon toutes probabilités, avec la société d'économie mixte du département – le conseil départemental des

Yvelines a d'ailleurs déjà exprimé sa volonté de préserver les zones naturelles du domaine, ainsi que nous l'expliquions dans **notre enquête du 28 octobre**.

Dans tous les cas, l'objectif sera, explique l'édile Nadine Gohard, «*la préservation de l'unité du site, de sa vocation pédagogique, de sa ferme et de ses bois*». Une chose est sûre: «*Il n'y aura pas de logements sur le domaine. J'ai toujours la main sur le PLU [plan local d'urbanisme – ndlr].*»

L'association Grignon 2000, quant à elle, compte également jouer un rôle de premier plan dans le nouveau chapitre qui s'ouvre. «*Nous allons proposer un bail emphytéotique à l'État*, avance Mathieu Baron, délégué général de l'association. *Il faut arrêter cette folie de vendre Grignon, et investir dans la rénovation.*»

Un bail emphytéotique, c'est un bail au loyer symbolique de très longue durée signé entre l'État et une structure *ad hoc* qui gérerait le site et le foncier. C'est ce qui s'est mis en place **sur le Larzac** après l'arrêt de l'extension du camp militaire en 1981, et qui a permis la création d'une gestion collective des terres agricoles, favorisant l'installation de paysannes et paysans.

«*Pendant cinq ans, on nous a dit non à cette proposition*, poursuit Mathieu Baron. *Le rapport s'inverse aujourd'hui: on est en situation de faire quelque chose d'intelligent à Grignon; un projet d'intérêt général est possible.*»

Inconnue sur le calendrier

Les uns et les autres ont toutefois conscience que la donne peut à nouveau complètement changer après la présidentielle. Et qu'il ne faut pas s'essouffler. À la rentrée prochaine, septembre 2022, il n'y aura plus d'étudiants sur le campus de Grignon, du fait du déménagement prévu de longue date d'AgroParisTech à Saclay. La capacité de mobilisation en cas de rebondissement sur le dossier en sera certainement bien affaiblie.

Du côté du ministère, c'est l'inconnue totale sur le calendrier, la poursuite (ou non) de la mission Trystram, son éventuelle redéfinition au vu du

nouveau contexte, un possible renvoi des consultations à l'après-présidentielle. Un bail emphytéotique, voire le maintien dans le giron de l'État sont-ils des scénarios envisageables? «*Ce qui a été décidé, c'est l'arrêt de la cession à Altarea*», obtient-on pour seule réponse du ministère. Aucune garantie n'est donnée sur le maintien de l'unité du site ni sur l'usage qu'AgroParisTech pourra faire du domaine.

Boîte noire

La Direction de l'immobilier de l'État, pas plus que la préfecture des Yvelines ou le cabinet du premier ministre n'ont répondu à nos questions.

Altarea Cogedim nous a indiqué : «*La direction prend acte de la décision de l'État et ne souhaite pas faire de commentaire sur ce sujet*», et n'a pas donné suite à nos questions.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.